M. le Président.- Monsieur Philippon.

M. PHILIPPON.- Monsieur le Président, mes chers collègues, en ce qui me concerne j'ai demandé au préfet, en tout cas à son directeur de cabinet, de me recevoir. J'ai donc été reçu sur cette question précisément parce que Orly, le canton que je représente, est fortement touché par ces problèmes de gens du voyage qui notamment s'installent sur la voie départementale nouvelle que nous avons récemment inaugurée.

Il y a d'abord une question de droit fondamental dans notre société qui est que chacun est libre de se déplacer comme il l'entend et sur ces questions, que je sache, personne n'a remis en cause ce principe fondamental du droit.

Si on le souhaite, il faudra alors réunir le Congrès et sans doute organiser un débat national là dessus, mais en tout état de cause la loi oblige les responsables locaux, notamment les maires mais aussi les départements, à s'inscrire dans une logique qui est celle de la continuité.

Le changement de gouvernement a été décidé par la majorité de nos concitoyens, mais ce que j'observe c'est qu'il y a une continuité et je l'approuve s'agissant du traitement de cette question qui est, comme certains et beaucoup d'entre vous l'ont dit, fort complexe.

Je vois deux intérêts à voter ce schéma départemental. D'une part pour donner aux maires les moyens d'agir parce qu'aujourd'hui de nombreux maires sont empêchés d'intervenir pour faire évacuer certains lieux, vous le savez, avec des procédures en référé coûteuses, qui ne sont pas efficaces du tout et qui mécontentent tout le monde.

Donc la condition nécessaire pour donner aux maires la possibilité d'agir, c'est de voter un schéma départemental, on ne peut pas faire autrement.

Que ce schéma soit imparfait, Christian Fournier l'a souligné tout à l'heure, il a raison, il est sans doute amendable, il doit être amélioré au regard de l'expérience et j'espère et je souhaite que notre assemblée va se doter des moyens justement de mettre en place peut-être une commission de suivi et en particulier une mutualisation des expériences qui nous permettra d'avancer dans cette direction.

Ce que je pense, c'est qu'on a besoin de ce schéma départemental et qu'il ira forcément dans le sens d'une amélioration des relations entre nos concitoyens parce que c'est une réalité aujourd'hui difficile à gérer. Dotons-nous de ces moyens. Donc personnellement je voterai ce schéma tel qu'il est.

M. le Président.- Monsieur Gravelle.

M. GRAVELLE.- Un dernier mot pour expliquer ma position. Je voterai pour le schéma départemental des gens du voyage parce que, comme l'a dit M. Fournier tout à l'heure, ce serait facile de mettre toutes les caravanes sur le Plateau briard. Je suis content qu'avec ce schéma on n'aura pas toutes les caravanes.

Cela aura l'avantage qu'ils seront à un endroit bien déterminé et qu'ils - je l'espère n'envahiront pas nos espaces verts, nos coulées vertes, nos terrains de sport et que cela se passera très bien.

Deuxième avantage : M. le préfet nous a confirmé par un courrier qu'au sein de la communauté

533

de communes, ce qui est valable pour une commune sera valable pour l'intercommunalité. Donc je pense que nous avons eu ce que nous avons demandé et que cela correspond tout à fait à la demande que nous avons faite. Je voterai donc positif.

M. le Président.- Monsieur Toussaint.

M. TOUSSAINT.- Je voudrais juste rappeler - mais la délibération le précise - que nous n'avons pas la tutelle des collectivités. Le schéma départemental a été pensé avec la coopération et la collaboration du Conseil général, mais c'est le préfet du Val-de-Marne qui doit le mettre en oeuvre.

Donc les discussions qui ont pu avoir lieu ou qui auront lieu interviendront entre le préfet et chaque commune. Donc je m'inscris dans cette démarche. Pour la commune de Valenton, plus qu'à notre tour nous devons accueillir des caravanes qui ne sont pas accueillies dans d'autres communes et quand j'entends un certain nombre de collègues, quand ils parlent des logements sociaux, j'ai l'impression qu'ils privilégient dans leur langage les sièges sociaux, et à charge d'autres communes d'accueillir les salariés de ces entreprises... Monsieur Vincens, cela vous fait peur d'avoir 20 % de logements sociaux, parce qu'avoir 20 % c'est effectivement mal vécu par les populations dont vous dites

effectivement qu'elles sont solidaires. Elles sont solidaires entre elles... ce sont les mêmes communes qui s'effarouchent contre la loi Gayssot pour les logements sociaux que les aires d'accueil pour les gens du voyage et bien d'autres.

M. VINCENS.- Il ne faut pas tout mélanger.